



République Française  
Département du LOT  
**Commune de PUYBRUN**  
Séance du 12 mars 2026

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 05/03/2026

Présents : 10  
Votants : 11

Le douze mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA  
Représentés : Danièle BAUDIN représentée par Catherine GAUTHIER KUPCZAK  
Excusés :  
Absents : Julien MAURIE  
Secrétaire de séance : Elodie DEJAMMES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Elodie DEJAMMES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: OPERATION 42107 EP Renouvellement éclairage Grande place armoire - armoire 17 - 14pl - DE\_009\_2026

Madame le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par TE46, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 204154)
- 4) autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance  
Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance  
Elodie DEJAMMES

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac  
et Publié ou notifié le 18 / 03 / 2026  
Le Maire, Pascale CIEPLAK

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026  
Date de réception de l'AR: 18/03/2026  
046-214602294-DE\_009\_2026-DE  
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 18/03/2026  
Date de reception de l'AR: 18/03/2026  
046-214602294-DE\_009\_2026-DE  
A G E D I